Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le
ID : 022-212200547-20230928-2023_2128092023-DE

ERQUY
L'air qu'il vous faut !

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU JEUDI 28 septembre 2023

L'An Deux Mil Vingt Trois, le jeudi 28 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 21 septembre s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. Mme Marie-Paule ALLAIN, Conseillère municipale, a été désignée Secrétaire de Séance.

an	Mois	Jour	QN°	Subd
2023	09	28	21	00

ADOPTION D'UNE DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET CAMPINGS

ÉLUS	26
PRÉSENTS MAXI	20
MANDANTS	04
ABSENTS	02
APTES A VOTER	24

CONVOCATION	21-09-2023
RÉUNION	28-09-2023
AFFICHAGE	04-10-2023
TRANSMISSION	04-10-2023

Contrôle de Légalité : DCLE/2

RECENSEMENT DES CONSEILLERS						PROCURATIONS
	NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Présents	Absents	Mandants	MANDATAIRES
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri	Maire	X			
	MONNIER Philippe	1er Adjoint	X			
	BERTIN Josyane	2è Adjointe	X			
	RAULT Gabriel	3è Adjoint	X			
	ALLAIN Marie-Paule	4è Adjointe	X			
	POUGET Léo	5è Adjoint			X	LABBE Henri
	HERNOT Bruno	6è Adjoint	X			
	L'HARIDON Michelle	7è Adjointe	X			
	HUET Jean-Marie	CMD1			X	ALLAIN Marie-Paule
	CHARLOT Karine	Conseillère	X			
	CORMIER Anne-Séverine	Conseillère	X			
	DONNARD Roxane	Conseillère	X			
	DURAND Philippe	CMD2	X			
	GUINARD Brigitte	Conseillère	X			
	LANCESSEUR Christian	CMD3	X			
	LESNARD Pierre	CMD4	X			
	MANIS Cécile	Conseillère			X	GUINARD Brigitte
	ROUXEL Benoit	CMD5	X			
	MANIS Jean-Paul	Conseiller	X			
	LEMEE Ginette	Conseillère	X			
	LE BRICON Bruno	Conseiller		X		
MINORITÉ	MORIN Yannick	Conseiller	X			
	CHALVET Maryvonne	Conseillère	X			
	DETREZ Nicole	Conseillère			X	CHALVET Maryvonne
	RENAUT Sylvain	Conseiller		X		
	LOLIVE Jean-Paul	Conseiller	X			
A	DÉCOMPTE DES PRÉSENTS : QUESTIONS		20	2	4	

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le
ID : 022-212200547-20230928-2023_2128092023-DE

21 – APPROBATION D'UNE DECISION MODIFICATIVE N°1– BUDGET CAMPINGS

Les décisions budgétaires modificatives permettent d'ajuster des crédits qui n'auraient pas été prévus initialement dans le Budget Primitif de l'année en cours. Ces décisions sont soumises au Conseil Municipal qui doit les approuver par délibération.

La décision modificative n°1 proposée sur le budget campings conserve les équilibres des dépenses et des recettes et permet d'assurer le paiement d'une prestation liées aux concessions et droits assimilés. Ces éléments sont ci-dessous présentés :

Section d'Investissement					
Chapitre	Libellé	Articles	Montant des crédits ouverts avant DM	DM 1	Montant des crédits ouverts après DM 1
Dépenses					
21	Immobilisations corporelles	2188	255 194,14	- 1 000	254 194,14
20	Concessions et droits assimilés	2051	0	+ 1 000	1 000

VISAS RÉGLEMENTAIRES ET CONSIDERANTS

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,
Considérant le budget 2023 campings,
Considérant le budget supplémentaire 2023 campings,
Considérant l'avis favorable de la Commission Budgets et Finances locales en date du 04 septembre 2023,

Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,

D'APPROUVER la décision modificative budgétaire n°1 au budget camping,

DE RAPPELER que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le
ID : 022-212200547-20230928-2023_2128092023-DE

Erquy, Conseil municipal du 28 septembre 2023

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables 24
- Votes défavorables 00
- Abstentions 00

Erquy, le jeudi 28 septembre 2023

La secrétaire de séance

Marie-Paule ALLAIN

Le Maire,

Henri LABBE